



## Foire Aux Questions (FAQ)

1. Je suis étudiant(e) en physiothérapie (ou thérapie du sport, ou chiropractie ou médecine). Pourquoi ne puis-je pas être seul sur le terrain pour une partie *midget* ou *juvénile* ?

**Réponse :** Les étudiants, peu importe leur niveau de formation, n'ont pas les pouvoirs relatifs à leur future profession. Ils n'ont pas le droit d'évaluer ou de prendre une décision de retour au jeu. Ils ont le droit d'avoir le niveau d'intervenant 1 et le titre de secouriste football. Une formation de premier répondant du sport autorisée par Football Québec peut remplacer la formation de Secouriste Football Québec. C'est une question de légalité et d'assurabilité.

2. Pourquoi seuls les thérapeutes du sport, physiothérapeutes, chiropraticiens et médecins ont le droit de demander leur niveau 2 ou 3 ?

**Réponse :** La fédération juge qu'à un certain niveau de football, l'encadrement fourni aux joueurs doit inclure un professionnel qui a légalement le droit d'autoriser un retour au jeu pendant la partie suite à une nouvelle blessure (donc d'évaluer celle-ci et de décider d'un plan de traitement). Seules les quatre professions ci-dessus ont le droit de fournir une impression clinique ou diagnostique de manière autonome. C'est une question de légalité et d'assurabilité.

N.B. Les technologues en physiothérapie, après validation avec l'OPPQ, n'ont pas le droit de procéder à l'évaluation d'une nouvelle blessure puis de décider si un retour au jeu est possible ou pas.

3. J'ai reçu une formation différente de celle reconnue par Football Québec et je crois que celle-ci est équivalente et pourrait donc me permettre d'accéder à un niveau de gradation. Que dois-je faire ?

**Réponse :** Compléter une demande d'équivalence à Football Québec en y joignant le plus d'informations possible des cours suivis équivalent, selon vous, aux formations reconnues par Football Québec (copie de la présentation si possible sinon plan de cours, coordonnées du formateur ou de l'organisation qui a donné la formation). Vous pourriez ainsi permettre que la liste des formations autorisées soit bonifiée et que votre formation soit reconnue.

4. J'ai toutes les formations nécessaires sans avoir le titre professionnel exigé pour un niveau 2 ou 3. Puis-je faire un partenariat avec un professionnel de la santé (médecin, physiothérapeute, chiropraticien, thérapeute du sport) n'ayant pas nécessairement toutes les formations mais pouvant m'appuyer pour l'aspect diagnostic ?

**Réponse** : Oui ! Une carte d'équipe (au nom des deux intervenants) peut être délivrée pour cette situation. Il vous faudra vous présenter en même temps et avec vos cartes d'identité à l'arbitre pour vous permettre de superviser la partie. Le nom des deux intervenants doit aussi se trouver sur la feuille de partie.

5. Suite à des circonstances exceptionnelles, l'intervenant qui couvre la partie *juvénile* ou *midget* n'a pas la certification de niveau 2. Doit-on annuler la partie ?

**Réponse** : Non. Il est possible de demander, à l'avance dans la mesure du possible, à l'intervenant de l'autre équipe de travailler en partenariat pendant la partie. Ainsi, l'intervenant « légal » devra signer la feuille de partie pour les 2 équipes et être disponible pour les évaluations en cas de besoin. Veuillez noter qu'il peut être apprécié de considérer une compensation pour la surcharge de travail de l'intervenant qui aura donc deux équipes à couvrir.

6. Le contrat du secouriste ou thérapeute a été attribué à une clinique de thérapeutes. Il est donc possible que plusieurs thérapeutes s'alternent, pendant une même saison, pour une même équipe. Que faire pour obtenir les cartes de niveau d'intervention ?

**Réponse** : Tous les thérapeutes ou secouristes qui sont appelés à travailler avec l'équipe sont invités à envoyer leur dossier via le formulaire au [info@football.qc.ca](mailto:info@football.qc.ca) afin d'obtenir leur carte d'intervenant. Même si un intervenant ne fait finalement pas affaire avec l'équipe, il sera dans la base de données et son dossier sera validé.

7. Je suis thérapeute du sport (ou physiothérapeute ou chiropraticien ou médecin) et je ne suis pas associé à une équipe mais il m'arrive de dépanner à la dernière minute. Dois-je aussi obtenir ma carte de niveau ?

**Réponse** : Oui ! Il est tout à fait pertinent de faire vos démarches immédiatement et ainsi vous assurer, en cas de remplacement de dernière minute, d'être autorisé à intervenir lors d'une partie.

8. J'apprends le vendredi soir que je dois remplacer demain matin pour une partie puisque mon collègue a testé positif à la COVID-19, je n'ai pas fait les démarches pour avoir ma carte mais je sais que j'ai les compétences pour le niveau 1, 2 ou 3. Que faire ?

**Réponse** : Faites immédiatement votre demande à Football Québec pour obtenir votre carte et tentez de contacter le secouriste ou le thérapeute de l'autre équipe pour prendre entente. La fédération fera son possible pour répondre aux demandes urgentes mais il faut calculer un minimum de 72h de délais (et mentionner l'urgence dans votre courriel). C'est pour cela qu'il faut faire une demande dès maintenant même si vous n'êtes pas certain d'être responsable d'une équipe.

**Réponse** : Oui ! Une carte d'équipe (au nom des deux intervenants) peut être délivrée pour cette situation. Il vous faudra vous présenter en même temps et avec vos cartes d'identité à l'arbitre pour vous permettre de superviser la partie. Le nom des deux intervenants doit aussi se trouver sur la feuille de partie.

5. Suite à des circonstances exceptionnelles, l'intervenant qui couvre la partie *juvénile* ou *midget* n'a pas la certification de niveau 2. Doit-on annuler la partie ?

**Réponse** : Non. Il est possible de demander, à l'avance dans la mesure du possible, à l'intervenant de l'autre équipe de travailler en partenariat pendant la partie. Ainsi, l'intervenant « légal » devra signer la feuille de partie pour les 2 équipes et être disponible pour les évaluations en cas de besoin. Veuillez noter qu'il peut être apprécié de considérer une compensation pour la surcharge de travail de l'intervenant qui aura donc deux équipes à couvrir.

6. Le contrat du secouriste ou thérapeute a été attribué à une clinique de thérapeutes. Il est donc possible que plusieurs thérapeutes s'alternent, pendant une même saison, pour une même équipe. Que faire pour obtenir les cartes de niveau d'intervention ?

**Réponse** : Tous les thérapeutes ou secouristes qui sont appelés à travailler avec l'équipe sont invités à envoyer leur dossier via le formulaire au [info@football.qc.ca](mailto:info@football.qc.ca) afin d'obtenir leur carte d'intervenant. Même si un intervenant ne fait finalement pas affaire avec l'équipe, il sera dans la base de données et son dossier sera validé.

7. Je suis thérapeute du sport (ou physiothérapeute ou chiropraticien ou médecin) et je ne suis pas associé à une équipe mais il m'arrive de dépanner à la dernière minute. Dois-je aussi obtenir ma carte de niveau ?

**Réponse** : Oui ! Il est tout à fait pertinent de faire vos démarches immédiatement et ainsi vous assurer, en cas de remplacement de dernière minute, d'être autorisé à intervenir lors d'une partie.

8. J'apprends le vendredi soir que je dois remplacer demain matin pour une partie puisque mon collègue a testé positif à la COVID-19, je n'ai pas fait les démarches pour avoir ma carte mais je sais que j'ai les compétences pour le niveau 1, 2 ou 3. Que faire ?

**Réponse** : Faites immédiatement votre demande à Football Québec pour obtenir votre carte et tentez de contacter le secouriste ou le thérapeute de l'autre équipe pour prendre entente. La fédération fera son possible pour répondre aux demandes urgentes mais il faut calculer un minimum de 72h de délais (et mentionner l'urgence dans votre courriel). C'est pour cela qu'il faut faire une demande dès maintenant même si vous n'êtes pas certain d'être responsable d'une équipe.